



EMPRUNT NON PAYÉ PAR L'EMPRUNTEUR ET JE SUIS LE CO-EMPRUNTEUR

Par **celine251**, le **25/04/2013** à **15:08**

Bonjour,

Je suis mère célibataire, je travaille et honore mes factures et le père de mon fils avec qui j'ai contracté un emprunt il y a déjà 2 ans (pour racheter ses dettes) ne paye plus les mensualités et ce depuis 4 mois. Il s'était engagé à le reprendre à sa charge mais oralement bien sûr et la banque a laissé le découvert du compte en commun se creuser (Mr ne veut pas me désolidariser) alors qu'il n'y avait plus de virement de part et d'autre! J'ai averti le banquier de cette situation il y a déjà 6 mois, un découvert de 840€ ce jour. Il se réveille seulement et m'a envoyé un courrier en recommandé alors que nous sommes les 2 titulaires de ce compte, suite à mon harcèlement il s'est décidé à envoyer ce courrier en AR à MR et moi-même, j'ai viré la moitié du découvert (430€).

Mon ex compagnon d'après ses dires ne perçoit plus d'indemnités journalières de la sécu (il est en arrêt maladie depuis 9 mois pour dépression) et m'affirme qu'il n'a pas d'argent. 2 mensualités ont été rejetées et le banquier me raconte que la banque va le mettre en demeure qu'il sera interdit bancaireect et qu'ensuite la banque se retournera contre moi.

Je sais que je suis solidaire de toutes les dettes malheureusement.

Mr vient de changer de voiture mais n'a pas d'argent, refuse de mettre la main à la pâte! Et la banque ne s'affole pas plus que ça!

Quelle est la procédure exacte que va engager la banque pour chacun de nous 2? Puis-je engager une procédure contre Mr qui me laisse dans la mouise? Vais-je me retrouver fichée?

Ps: il ne paye pas non plus la pension pour notre fils mais j'ai déjà contacté la CAF et engagé la procédure.

Une femme désespérée qui ne mérite pas ça...

Merci beaucoup pour votre aide!